

| Formation en droit des étrangers. Les principales voies d'accès au séjour : la régularisation, le regroupement familial et le séjour des européens

Au terme de cette formation de niveau approfondi, les participants pourront identifier de manière détaillée les conditions et les procédures des principales voies d'accès au séjour.

Liège – 29 octobre 2010



Un formateur de Droits Quotidiens
Zaverio MAGLIONI, avocat au Barreau de Liège



- Déterminer le statut d'une personne sur base de sa situation et ses documents
- Identifier chaque autorité intervenant dans cette matière, son rôle et ses moyens d'intervention
- Déterminer de manière approfondie les conditions et les procédures des matières relatives à la régularisation, au regroupement familial et au séjour des européens
- Analyse et débat sur des notions suscitant des questionnements récurrents (exemples : "personnes à charge", "charge déraisonnable pour les pouvoirs publics", preuve de l'impossibilité de se procurer des documents d'identité, etc.)

Voici quelques questions abordées :

Quelles conditions remplir ? Quelles démarches concrètes effectuer ? Quand la commune peut-elle prendre une décision sans l'aval de l'Office des étrangers ? Quels documents fournir ? Quels recours possibles en cas de refus des autorités belges ? Quels seront les documents délivrés ? Comment prouver l'impossibilité de se procurer des documents d'identité ? Quels sont les conditions pour qu'un européen puisse séjourner en Belgique ?



La matière du droit des étrangers a été réformée considérablement de 2006 à 2008. De nouvelles modifications sont encore susceptibles d'intervenir dans le courant de l'année 2010.



Cette journée de formation en droit des étrangers peut être complétée par la journée de formation "Séjour des personnes à protéger" ou encore par la formation "Le droit à l'aide sociale et l'accès au marché du travail". Une formation de perfectionnement sur l'asile est également dispensée.



- Syllabus sur tous les droits au séjour sous forme de fiches pratiques
- Exercices pratiques
- Documents de séjour et annexes remis par les autorités belges dans le cadre des diverses procédures



- Illustration à travers la base de données "Droits en questions"



- Formation en 1 journée
- Horaire : 9h - 16h30
- Prix : 100 €